



Bulletin n°18

EDITO

## Un contexte inquiétant

Ceci est le dernier édito avant l'élection du prochain président ou présidente de la République.

Nous nous sommes toujours mobilisés au SNUEP-FSU contre toutes les formes d'extrémisme qu'il soit raciste, xénophobe, antisémite ou libéral. S'il est évident que nous n'appelons pas à soutenir un candidat, nous nous révoltons contre les attaques visant la Fonction Publique ses agents.

Citons entre autres la glaçante déclaration de la candidate du Front national :

*« Je veux dire aux fonctionnaires, à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'Etat pour surveiller les opposants, organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus (...), de se garder de participer à de telles dérives. Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'Etat que nous voulons sera patriote. »*

Rappelons les purges prévues par le candidat de la droite libérale avec 50000 fonctionnaires supprimés en 5 ans (100000 emplois par an). D'autres

candidats remettent en cause notre système de retraite qui, au final, n'est pas plus avantageux que celui du privé, les taux de remplacement étant sensiblement les mêmes ! L'idée d'une journée de carence est également relancée alors que, dans le privé, 70% des conventions collectives n'en prévoient pas !

La désespérance, la déception, la fatigue ou le ras de bol ne pourront jamais justifier la venue au pouvoir d'idées extrémistes. Souhaitons-nous voir notre éducation nationale se transformer en réseau Racine et espoir Banlieue ? Souhaitons-nous un retour aux années les plus noires pour les fonctionnaires ? Souhaitons-nous la fin de l'enseignement professionnel sous statut scolaire ? Souhaitons-nous la fin du service public ?

C'est dans ce contexte inquiétant au cours duquel nous assistons à une campagne électorale des plus folles, que des dérives policières ont entraîné des violences dans les banlieues et les lycées, réactivant le spectre des émeutes de 2005.

Le SNUEP-FSU Versailles s'est réuni en congrès académique les 9 et 10 janvier 2017 pour faire évoluer nos mandats afin d'être beaucoup plus fort pour défendre plus que jamais une société humaniste, solidaire et égalitaire !

## Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB  
Olivier GUYON  
Co-secrétaires académiques

### AU SOMMAIRE

- Page 1 Edito, Actu nationales
- Page 2 Actu Versailles, Congrès Académique
- Page 3 Evolution de la carte des formations
- Page 4 Promotion 2016-2017
- Page 5 Mouvement intra académique
- Page 6 Bulletin d'adhésion

### Actualités nationales

Les faits qui se sont produits à Aulnay-sous-Bois, l'interpellation de Théo, sont d'une extrême gravité. Ce cas n'est malheureusement pas isolé. Les dérives policières sont inacceptables pour ceux qui subissent quotidiennement des contrôles au faciès, pour ceux qui continuent de croire que la police est la gardienne de la paix et pour les policiers qui exercent dans le respect des lois de la République. Les tensions dans les banlieues et dans les établissements scolaires (dans les Hauts-de-Seine une majorité des lycées étaient bloqués par les lycéens jusqu'à la semaine dernière) ne pourront s'apaiser que lorsque des mesures et des sanctions fortes seront prises à l'égard de ceux qui rompent le pacte républicain. Le SNUEP-FSU Versailles demande au gouvernement l'ouverture de discussions sur ce sujet.

## Actualités Versailles

### CONGRES ACADEMIQUE DE VERSAILLES

Le congrès académique de la section de Versailles s'est tenu les lundi 9 et mardi 10 janvier à la bourse du travail à Paris. Ce moment convivial a été l'occasion de dresser à la fois un bilan du fonctionnement de la section et de dresser des perspectives et des objectifs pour les trois années à venir. Si le bilan reste globalement positif (augmentation de la représentativité, publications, formations, réponses aux adhérents), de réels progrès restent à faire pour améliorer la visibilité de notre syndicat. Cela passe par des relations plus étroites avec les adhérents et le développement de notre réseau de secrétaires locaux. Par ailleurs, le bilan financier laisse des marges de manœuvre qui doivent nous permettre de répondre aux objectifs fixés.

Ce congrès académique a également l'occasion d'avoir une réflexion sérieuse sur ce que sont mandats aujourd'hui ainsi que la manière dont ils doivent évoluer. Les quatre thèmes (la valorisation de l'enseignement professionnel : une exigence sociale ; Pour la réaffirmation de notre statut et la revalorisation de notre métier ; Pour une société humaniste, solidaire et égalitaire, plus que jamais ; Pour un syndicalisme offensif, outil de défense et de promotion de l'enseignement professionnel public et de ses personnels) ont fait l'objet d'un travail attentif. Des propositions d'amendement ont été formulées et seront portées et défendues par notre délégation au congrès national de Bourges du 27 au 31 mars.

Le congrès national sera l'occasion d'interroger un syndicalisme qui connaît actuellement un lent déclin (c'est également le cas des partis politiques) alors même qu'il se doit d'être un vecteur de partages et de valeurs communes. Si certaines raisons extérieures peuvent expliquer pour partie cette difficulté du mouvement social à créer des convergences (crises à répétition qui empêchent d'envisager des conquêtes sociales, mondialisation croissante du marché du travail qui crée une pression sur les bas salaires etc..) d'autres sont endogènes et doivent être questionnées. Les militants que nous sommes se doivent donc d'interroger les manifestations de ce déclin syndical, procéder à un inventaire de ces causes et trouver les meilleures réponses pour que ce dernier continue à accompagner dans les meilleures conditions les personnels dans leur champ de compétence.



## EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS

### Rentrée 2017

La carte des formations pour l'académie de Versailles se contracte légèrement à nouveau cette année. Les effectifs de la voie professionnelle ont augmenté (+576 élèves au constat 2016) et vont encore augmenter d'après les prévisions du rectorat pour la rentrée 2017 (+171 élèves). La structure proposée à la rentrée 2016 a pourtant laissé de nombreuses places vacantes sur les niveaux secondes CAP et Bac PRO comme l'indique le tableau ci-contre :

|                  | CAP  | BP    |
|------------------|------|-------|
| Capacité seconde | 3253 | 13335 |
| Places vacantes  | 235  | 795   |
| %                | 7,22 | 5,96  |

De ce fait, le Recteur de l'académie, dans la continuité des décisions prises l'année dernière, a décidé de continuer à rapprocher l'offre en volume de la demande d'où la nouvelle diminution des capacités d'accueil. Il est à noter que cette opération a lieu dans un contexte général d'amélioration des taux de passage vers la seconde GT.

### Quelle traduction sur le terrain ?

Si nous pouvons ici ou là constater de légers ajustements (augmentation ou diminution des capacités) attachés à des situations ponctuelles, nous pouvons en revanche relever quelques tendances fortes.

- La première grande tendance est la diminution substantielle des capacités d'accueil du bac pro GA (-117 places). Si aucun département n'est épargné, nous constatons également la transformation dans plusieurs établissements du Bac pro GA en Bac pro GA mention assistant médico-administratif. Il est assez ubuesque de constater qu'après avoir « déprofessionnalisé » par cette fusion les baccalauréats secrétariat et comptabilité au profit d'un bac GA peu lisible (nous le dénonçons depuis longtemps), le rectorat essaye de trouver un biais pour « reprofessionnaliser » ce dernier grâce à une mention, qui, selon nous, ne peut en aucun cas corriger les erreurs faites.
- La deuxième tendance est le relatif affaïssement de l'offre au sein des filières attachées aux métiers du bâtiment (fermeture de la seconde menuiserie au lycée Jean Moulin au Chesnay, réduction des capacités à Gustave Eiffel à Massy ou à Jean Monnet à Montrouge ; réduction CAP Maçon Montrouge également).
- La troisième grande tendance est la nouvelle impulsion pour créer des mentions complémentaires (MC coiffure coupe couleur) ou des CAP 1 an (ébénisterie Bolland Poissy ou prony à Asnières, installateur thermique à Le Corbusier à Cormeilles, peinture en carrosserie au Château d'Epluches Saint-Ouen l'Aumône). Cette tendance répond à la commande institutionnelle qui vise les compétences multiples des élèves.
- La dernière tendance met en lumière, cette année encore, le nouveau recul des formations rares qui se traduit par la suppression du CAP métier du pressing sur Sartrouville et du bac pro interventions sur le patrimoine bâti à Montrouge.

Au final, nous estimons que le rectorat devrait saisir l'occasion de la baisse des effectifs au sein des sections GA pour maintenir les capacités d'accueil à l'identique ce qui se traduirait par une baisse des effectifs par classe et donc une amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants. Nous estimons également que seul un maintien d'une offre variée et de proximité peut permettre à chaque élève un parcours réussi.

## PROMOTIONS 2016-2017

Le groupe de travail sur les promotions s'est déroulé le mardi 29 novembre et la CAPA le lundi 5 décembre. Lors de ce groupe de travail ont été étudiés les dossiers des collègues promouvables entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017.

Cette CAPA s'est tenue dans un contexte un peu particulier car c'était la dernière fois que les promotions s'étudiaient avec l'ancien dispositif (notes administrative et pédagogique). En effet, dès 2017, le protocole PPCR (parcours professionnel, carrière, rémunération) va se mettre en place progressivement. Les notes administratives et pédagogiques vont disparaître au profit d'une fiche d'évaluation de 11 items (5 pour l'IEN, 3 pour le chef d'établissement et 3 en commun par les deux autorités hiérarchiques). Chaque item aura quatre appréciations possibles (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent).

C'est à partir de cette nouvelle évaluation qu'auront lieu les futures promotions (6<sup>ème</sup>; 8<sup>ème</sup>; HC et CE) attendu que pour le reste de la carrière, la progression se fera à un rythme unique pour tous.

Vous trouverez ci-dessous le bilan de cette campagne

### Promus en Grand Choix

| Echelon      | Nb de promouvables | Nb de promus | Note du Premier promu | Note du dernier promu |
|--------------|--------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>5</b>     | 175                | 52           | 75,00                 | 71,50                 |
| <b>6</b>     | 183                | 54           | 87,00                 | 73,50                 |
| <b>7</b>     | 167                | 50           | 82,70                 | 77,50                 |
| <b>8</b>     | 154                | 46           | 89,00                 | 80,70                 |
| <b>9</b>     | 151                | 45           | 88,50                 | 84,50                 |
| <b>10</b>    | 108                | 32           | 94,00                 | 88,00                 |
| <b>11</b>    | 92                 | 27           | 94,70                 | 91,00                 |
| <b>Total</b> | <b>1030</b>        | <b>306</b>   |                       |                       |

### Promus au Choix

| Echelon      | Nb de promouvables | Nb de promus | Note du premier promu | Note du dernier promu |
|--------------|--------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>6</b>     | 145                | 103          | 76,70                 | 71                    |
| <b>7</b>     | 119                | 85           | 80,50                 | 74,30                 |
| <b>8</b>     | 94                 | 67           | 83,40                 | 76,50                 |
| <b>9</b>     | 103                | 73           | 87,20                 | 80,50                 |
| <b>10</b>    | 79                 | 56           | 91,50                 | 84,70                 |
| <b>11</b>    | 51                 | 36           | 93,00                 | 86,70                 |
| <b>Total</b> | <b>591</b>         | <b>420</b>   |                       |                       |

Nous avons, une fois n'est pas coutume, rappelé nos mandats à ce sujet.

- La reconstruction de la grille indiciaire avec la disparition de la Hors classe.
- L'entrée dans le métier avec un indice de 540, soit un salaire brut de 2500 €.
- La création d'un 12<sup>o</sup> échelon à l'indice 963, soit un salaire brut de 4436,78 €.
- Un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous, permettant d'atteindre le 8<sup>o</sup> échelon en 9 ans à l'indice 804, indice supérieur à l'indice actuel du 7<sup>o</sup> échelon de la hors classe, représentant ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.
- L'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.
- Le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice qui a perdu plus de 25 % en vingt ans.

## Le mouvement intra académique est ouvert depuis le 15 mars

Pour vous aider dans votre demande de mutation, confiez votre dossier à nos commissaires paritaires Dominique Bouillaud et Christophe Pencilé en téléchargeant une fiche de suivi sur le site du Snuep-FSU Versailles : <http://versailles.snuep.fr/>

Le calendrier pour le mouvement intra est le suivant :

| DATES                         | OPERATION   |
|-------------------------------|---|
| Du 15 mars 14h au 29 mars 14h | Saisie des vœux   |
| Dès le 16 Mars                | Date limite d'envoi des dossiers de demande de priorité au titre du handicap et de priorité sociale (à envoyer au SMIS avec copie pour le Snuep si vous voulez un suivi syndical)   |
| 4 avril-                      | Date limite d'envoi, par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement, à la DPE du rectorat.<br>Attention = date d'arrivée au plus tard dans les services rectoraux.                                      |
| Du 24 avril au 11 mai         | Affichage des barèmes par le rectorat avant la tenue des groupes de travail de vérification<br>Période très courte où vous devez vérifier votre barème et pouvez le contester jusqu'au 11 mai (par voie hiérarchique et double à la section académique du SNUEP FSU). |
| 9 mai                         | Groupe de travail sur les avis en postes spécifiques académiques (SPEA)   |
| 11 mai                        | Groupe de travail sur les priorités au titre du handicap (RQTH) et les priorités sociales   |
| 15 mai                        | Groupe de travail au rectorat sur la vérification des barèmes et des vœux.  |
| 19 mai                        | Affichage sur i-prof des barèmes définitifs.  |
| 9 juin                        | Commission Administrative Paritaire Académique d'affectation des PLP  |
| Du 9 au 16 juin               | Tenue des Formations paritaires mixtes académiques (FPMA) chargées d'émettre un avis sur les affectations et affichages des résultats au fur et à mesure.   |
| Du 18 au 23 juin              | Période de Contestation en fonction des tenues des PFMA   |
| 27 juin 2017                  | Examen des révisions d'affectations   |
| 7 juillet                     | Groupe de Travail Ajustement des PLP.   |
| A compter du 13               | Affichage sur i-prof  |
| 25 août                       | Groupe de Travail Information affectations provisoires (pour les PLP non affectés précédemment)   |

Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone : 07-60-18-78-78

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : [snuepversailles@gmail.com](mailto:snuepversailles@gmail.com)

SYNDIQUEZ-VOUS !

Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons : renforçons le SNUEP-FSU !



Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés !

Ancien-ne adhérent-e  N° \_\_\_\_\_

M.  Mme

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Bât, étage, porte : .....

Lieu-dit : .....

N° rue, bd : .....

Boîte Postale, Cedex : .....

Code postal : ..... COMMUNE : .....

Tél : ..... Fax : .....

Portable : .....

Mail : .....

Spécialité : ..... Code spécialité : .....

**RESPONSABILITÉS**

Secrétaire local (SL)  **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL)  **(100 % si frais réels)**

**COTISATIONS DES PLP ET CPE**

Sans traitement : 27 € - EAP : 27€ - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

**Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement**

| Éch. | Métropole |      | La Réunion |      | N <sup>os</sup> Calédonie<br>Polynésie Française |       | Guadeloupe Mayotte<br>Martinique<br>Guyane |      |
|------|-----------|------|------------|------|--|-------|--|------|
|      | Cl. Norm  | H.C. | Cl. Norm   | H.C. | Cl. Norm   | H.C.  | Cl. Norm                                   | H.C. |
| 1    | 111       | 156  | 144        | 216  | 17272  | 24700 | 129  | 183  |
| 2    | 120       | 177  | 156        | 231  | 18712  | 27565 | 138  | 207  |
| 3    | 126       | 192  | 165        | 252  | 19690  | 29356 | 147  | 228  |
| 4    | 132       | 204  | 174        | 268  | 21122  | 32935 | 156  | 240  |
| 5    | 141       | 216  | 186        | 281  | 22196  | 34366 | 168  | 255  |
| 6    | 144       | 231  | 189        | 303  | 22553  | 36874 | 171  | 271  |
| 7    | 156       | 243  | 204        | 318  | 24700  | 38862 | 183  | 285  |
| 8    | 165       |      | 216        |      | 26134  |       | 195  |      |
| 9    | 177       |      | 231        |      | 27923  |       | 207  |      |
| 10   | 192       |      | 252        |      | 30431  |       | 225  |      |
| 11   | 1204      |      | 268        |      | 32935  |       | 240  |      |

| RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE |       |       |        |       |          |       |  |
|--|-------|-------|--------|-------|----------|-------|--|
|  | PLP 1 | 87 €  | PLP CN | 96 €  | PLP H.C. | 108 € |  |
| RETRAITÉS DE LA REUNION  |       |       |        |       |          |       |  |
|  | PLP 1 | 117 € | PLP CN | 129 € | PLP H.C. | 144 € |  |
| RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP    |       |       |        |       |          |       |  |
|  | PLP 1 | 10383 | PLP CN | 11457 | PLP H.C. | 12888 |  |

**ACADÉMIE (au 01/09/2016) : VERSAILLES**

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP  CPE  CI Norm  HC  Stagiaire

Contractuel -le CDD  CDI  Vacataire

Temps partiel : ..... % Nb d'heures : .....

Échelon au 01/09/16 : ..... Depuis le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) : .....

Retraité  en congé  sans emploi

**AFFECTATION**  
N° du RNE : .....

À titre provisoire  .....

ZR  .....

**LIEU D'EXERCICE**  
N° du RNE : .....

Étab. d'exercice  .....

Rattach. Admin  .....

**TYPE D'ETABLISSEMENT**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

**Banque :** .....

**Agence :** .....

**Chèques :**

n° .....

n° .....

n° .....

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Montant : \_\_\_\_\_ €

Mode de paiement :

1. Prélèvement\* (sur banque métropolitaine)

2. Renouvellement prélèvement\*

3. Chèque -s : 1  2  ou 3

\* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snupep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :